



Appellation d'origine protégée Indication géographique protégée

Spezialitäten mit Charakter
Reflets de nos terroirs

Communiqué de presse
21 mai 2019

Association suisse des AOP-IGP : 20 ans d'existence et une riche palette de produits d'origine authentiques et goûteux

L'Association suisse des AOP-IGP a tenu son assemblée générale le 21 mai à Berne devant 55 membres et invités. La Présidente et Conseillère aux Etats Geraldine Savary a félicité l'Association pour ses 20 ans d'existence et les 32 spécialités qu'elle représente, véritables ambassadrices de leurs régions d'origine et fierté de leurs habitants.

Les chiffres-clés socio-économiques que représentent les AOP et IGP aujourd'hui sont les suivants :

- 22 AOP et 15 IGP enregistrées,
- Plus de 71'000 t de produits AOP et IGP mis sur le marché, dont environ 50% sont exportés,
- CHF 1.6 milliards de chiffre d'affaires,
- 15'000 places de travail à la production répartis sur toute la chaîne de valeur ajoutée,
- 10'000 exploitations agricoles (= 1/5 du total),
- 1'700 entreprises de transformation.

Une notoriété croissante et des signes de qualité crédibles

L'Association suisse des AOP-IGP a pour tâche la promotion et la défense des produits qu'elle représente. En 20 ans d'existence, elle a su motiver 27 filières gérant 32 spécialités protégées, sur les 37 inscrites au registre des AOP-IGP de la Confédération, à rejoindre ses rangs. Ces 32 produits traditionnels sont reconnaissables aux deux logos rouges et noir pour l'AOP et rouge et gris pour l'IGP, tous deux surmontés de la croix suisse. Ces derniers bénéficient d'une notoriété de 55% pour l'AOP et de 33% pour l'IGP, avec une différence marquée entre la Suisse romande, berceau de la majorité de ces spécialités, et la Suisse alémanique. Et parmi ceux qui (re)connaissent ces signes de qualité, ils sont 76% à trouver l'AOP et 64% l'IGP assez à très crédibles.

Une motion pour renforcer la lutte contre les tromperies

Sur le plan politique, une motion a été déposée au début de l'année par la Présidente de l'Association concernant le besoin des filières à pouvoir agir en amont contre les fraudes, en particulier au niveau du commerce intermédiaire qui passe pour l'instant en grande partie entre les mailles du système de contrôle des dénominations étatiques protégées. La solution proposée par la motion est celle des agents de vigilance qui seraient placés sous l'égide de l'Etat, mais rétribués par les organisations de producteurs. Ces agents exerceraient leurs activités de surveillance en complément de celles pratiquées par les cantons dans le cadre de l'application du droit alimentaire. Après avoir été acceptée par le Conseil des Etats, la motion va être désormais traitée par le Conseil national.

Informations sur les AOP-IGP : www.aop-igp.ch, www.facebook.com/aopigp

Contact :

Alain Farine, directeur, alain.farine@aop-igp.ch

Association suisse des AOP-IGP, Belpstrasse 26, 3007 Berne

tél. 031 381 49 53 ou 076 355 98 53, fax 031 381 49 54, info@aop-igp.ch



Appellation d'origine protégée Indication géographique protégée

Spezialitäten mit Charakter
Reflets de nos terroirs

Définition des AOP-IGP

Les Appellations d'origine protégées (AOP) et les Indications géographiques protégées (IGP) sont des spécialités suisses de qualité qui présentent un fort lien avec leur région d'origine et qui sont élaborées depuis des générations avec passion par des fromagers, bouchers, boulangers ou encore distillateurs. Dans le cas des AOP, toutes les étapes de production, de la matière première à l'élaboration du produit fini, ont lieu dans la région définie. En ce qui concerne les IGP, une étape au moins de ce processus doit être effectuée dans la zone d'origine.

AOP – Spécialités avec garantie d'origine

Aujourd'hui, 22 produits suisses sont inscrits comme AOP dans le registre fédéral des AOP-IGP :

Abricotine AOP, Berner Alpkäse AOP et Berner Hobelkäse AOP, Bloder-Sauerkäse AOP, Cardon épineux genevois AOP, Cuchaule AOP, Damassine AOP, Eau-de-vie de poire du Valais AOP, Emmentaler AOP, Formaggio d'Alpe Ticinese AOP, Glarner Alpkäse AOP, Gruyère AOP, L'Etivaz AOP, Munder Safran AOP, Pain de seigle valaisan AOP, Poire à Botzi AOP, Raclette du Valais AOP, Rheintaler Ribelmais AOP, Sbrinz AOP, Tête de Moine AOP, Vacherin Fribourgeois AOP, Vacherin Mont-d'Or AOP, Zuger Kirsch et Rigi Kirsch AOP.

IGP – Spécialités de tradition

Quinze spécialités suisses sont inscrites aujourd'hui comme IGP dans le registre fédéral des AOP-IGP : Appenzeller Mostbröckli IGP, Appenzeller Pantli IGP, Appenzeller Siedwurst IGP, Bündner-fleisch IGP, Glarner Kalberwurst IGP, Jambon cru du Valais IGP, Lard sec du Valais IGP, Longeole IGP, Saucisse d'Ajoie IGP, Saucisse aux choux vaudoise IGP, Saucisson neuchâtelois IGP / Saucisse neuchâteloise IGP, Saucisson vaudois IGP, St. Galler Kalbsbratwurst IGP, Viande séchée du Valais IGP, Zuger Kirschtorte IGP.